



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2025

N° 20250210DL02

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Date d'envoi de la convocation : 05/02/2025

Date d'affichage : 05/02/2025

OBJET : GROUPE SCOLAIRE GEORGES MAZARS : TRAVAUX DE RÉHABILITATION

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 février à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoint
Mmes FOURNES Véronique, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : Mmes DIOT Stéphanie, HERNANDEZ Gisèle (Pouvoir donné à Isabelle MONTAGNÉ), M. BEILLARD Adrien (Pouvoir donné à Adrien COLLOT)

Absent : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme FOURNES Véronique, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Depuis le début du mandat, l'équipe municipale a souhaité maintenir l'école et le bien-être de ses élèves au cœur de ses préoccupations.

C'est donc avec une attention particulière que différentes actions et travaux ont pu être engagés et sont venus améliorer la qualité de vie des écoliers et de leurs encadrants en 2021, 2022 et 2023.

Pour 2025, nous vous proposons les travaux suivants :

- La réfection de la toiture du groupe scolaire est nécessaire sur sa « vieille » partie. En effet, en 1985, l'agrandissement de l'école a été réalisé sur un bâtiment datant des années 1800 et de nombreuses fuites impactent jusqu'à la classe de maternelle au rez-de-chaussée. Nous proposons donc de refaire cette 1^{ère} partie (350 m² de toiture) qui est urgente. Son montant s'élève à **60 000 € HT**.
- En 2023, nous avons perdu une classe et de ce fait, l'organisation des niveaux par classe a été modifiée. La classe de maternelle est maintenant composée des TPS, PS, MS et GS. Les toilettes des maternelles comportent à ce jour des WC pour tout-petits et ne sont pas adaptées pour les grandes sections âgés de 6 ans. Nous avons besoin de répondre positivement à la demande de la direction de l'école pour le bien-être des enfants et d'installer des toilettes adaptées aux GS en classe de maternelle et adaptées aux TPS en salle de repos. Ces travaux représentent la somme de **977,10 € HT**.
- Suite au changement climatique, nous avons besoin d'installer à l'école primaire une climatisation dans la salle de motricité. L'établissement aurait ainsi une pièce équipée d'un dispositif de rafraîchissement permettant d'accueillir les élèves et leurs enseignants lors des vagues de chaleur. Le coût de cette installation est de **9 300 € HT**.
- Depuis la rentrée de septembre 2024, la cantine scolaire a été transférée au centre de loisirs intercommunal, bâtiment extérieur à l'école. Lors des activités scolaires et périscolaires, les enseignants et les animateurs du service périscolaire utilisaient le matériel de la cantine pour les activités « cuisine » (apprendre de façon ludique à développer la curiosité alimentaire des enfants). Nous proposons donc d'aménager la pièce « tisanderie » pour répondre à ce besoin d'une part et d'autre part à rendre cet espace plus opérationnel en intégrant la machine à laver et le sèche-linge qui servent à l'entretien du linge de lit des couchettes enfants. La proposition est de **4 612,48 € HT**.

Au total, la réalisation du projet s'élève à 74 889,58 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Etat – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux Pourcentage DETR sollicité = 40 % du coût total de l'opération	29 955,83 €
Département du Tarn – Fonds de Développement Territorial Pourcentage sollicité = 20 % du coût total de l'opération	14 977,92 €
Autofinancement Pourcentage = 40 % du coût total de l'opération	29 955,83 €

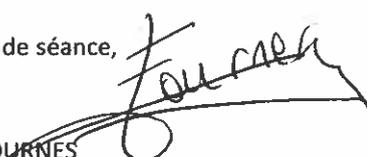
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté
- **INSCRIT** le programme des travaux au budget de l'exercice 2025
- **MANDATE** Mme le Maire pour toutes les démarches afférentes

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

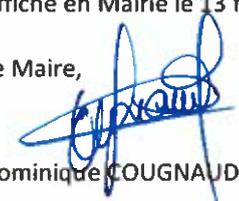
Véronique FOURNÈS



Affiché en Mairie le 13 février 2025

Le Maire,

Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.